

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur la commune de
Brissac-Loire-Aubance lié à la réalisation du contournement des Alleuds**

Enquête publique relative au mode, au périmètre et aux prescriptions environnementales

Par arrêté de la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire n°2023_04_AR_0213 du 5 avril 2023, il est procédé à une enquête publique relative au mode d'aménagement foncier, au périmètre dans lequel seront réalisées ces opérations, et aux prescriptions environnementales qui devront être respectées le cadre du nouveau parcellaire et des travaux connexes.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès des services du Conseil départemental de Maine-et-Loire - tél : 02 41 81 47 13.

Après avis du conseil municipal de Brissac-Loire-Aubance, la Présidente du Conseil départemental ordonnera par voie d'arrêté l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

M. Antoine BIDET, avocat retraité, est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se déroule du mardi 2 mai 2023 au vendredi 2 juin 2023 inclus à la mairie de Brissac-Loire-Aubance.

Mise à disposition du dossier d'enquête publique :

Pendant l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté :

1° sur support « papier » :

À la mairie de Brissac-Loire-Aubance (5, rue du Maréchal Foch 49320 Brissac-Quincé) aux jours et heures suivants : les lundi, jeudi et samedi de 9h à 12h, les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h*.

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.

Les modalités d'accès à mairie et aux documents peuvent être adaptées par la collectivité dans le cadre de la crise sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur (se renseigner au préalable auprès de la mairie).

2° par voie dématérialisée - consultation et téléchargement

A partir du site du Département de Maine-et-Loire : www.maine-et-loire.fr (rubriques *actualités*)

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique tenu à sa disposition en mairie de Brissac-Loire-Aubance.

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences mentionnées ci-dessous.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur par voie postale, à son attention personnelle, à la mairie de Brissac-Loire-Aubance pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations et propositions du public peuvent également être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr (le poids des documents transmis ne peut excéder 5 MO).

Le dossier d'enquête publique comprend

- la note de présentation ;
- l'étude d'aménagement (volet foncier et agricole, et le volet environnemental) ;
- le porter à connaissance du Préfet, le plan du périmètre proposé ;
- le procès-verbal de la séance de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) du 9 février 2023.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public en tenant des permanences à la mairie de Brissac-Loire-Aubance aux dates suivantes :

- mardi 2 mai de 9h00 à 12h00
- mercredi 10 mai de 9h00 à 12h00
- mercredi 17 mai de 14h00 à 17h00
- vendredi 2 juin de 14h00 à 17h00

Copies du rapport d'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur seront adressées à la mairie de Brissac-Loire-Aubance pour y être, sans délai, tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces documents seront tenus à la disposition du public en à l'Hôtel du Département de Maine-et-Loire (Direction Générale Adjointe Territoires) pendant un an.